

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 28 mai 2024**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil, le mardi 28 mai 2024 à 19h43 et à laquelle étaient présents les conseillers ; Rémi Faucher, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois, Gilles Martin et Lorraine Demers sous la présidence du maire Louis-Georges Simard formant quorum.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Louis-Georges Simard ouvre la séance à 19 h 43

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Louis-Georges Simard fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Nomination d'un secrétaire
- 4) Embauche de madame Ginette Roy à titre de directrice générale, greffière-trésorière partagée par intérim
- 5) Cessation d'emploi – Directrice des opérations
- 6) Période de questions
- 7) Levée de la séance

24-05-33

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3) Nomination d'une secrétaire de la séance

24-05-34

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE madame Ginette Roy, soit nommée secrétaire de la séance.

ADOPTÉ

4) Embauche de madame Ginette Roy à titre de directrice générale, greffière-trésorière partagée par intérim

ATTENDU QUE les municipalités de, Rivière-Ouelle, Saint-Pacôme et Saint-Denis-De La Bouteillerie ont décidé de poursuivre leur collaboration intermunicipale ;

ATTENDU QUE les trois municipalités ont convenu de procéder chacune à l'embauche de madame Ginette Roy comme directrice générale, greffière-trésorière partagée par intérim ;

ATTENDU QUE madame Ginette Roy entrera en fonction comme directrice générale et greffière-trésorière à compter du 28 mai 2024 ;

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 28 mai 2024**

ATTENDU QUE madame Ginette Roy agit comme conseillère à compter du 21 mai pour préparer l'intérim ;

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord avec cette recommandation ;

24-05-35

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil procède à l'embauche de madame Ginette Roy au poste de directrice générale, greffière-trésorière à parts égales pour les trois municipalités de Rivière-Ouelle, Saint-Pacôme et de Saint-Denis-De La Bouteillerie selon les conditions présentées au Conseil.

QUE le Conseil autorise le remboursement des frais chargés par madame Roy pendant la période du 21 mai au 27 mai pour la préparation de l'intérim selon les conditions présentées au Conseil.

QUE le maire, Louis-Georges Simard soit autorisé à signer le contrat de travail avec madame Ginette Roy.

QUE madame Roy entre en poste comme directrice générale, greffière-trésorière à compter du 28 mai 2024.

ADOPTÉ

5) Cessation d'emploi – Directrice des opérations

ATTENDU QUE le contrat de travail de madame Nancy Chassé prévoit une période de probation de 6 mois se terminant le 4 juin 2024 ;

ATTENDU QUE ledit contrat prévoit qu'avant la fin de ladite période de probation, si madame Nancy Chassé ne répond pas aux exigences reliées à ses fonctions, la Municipalité peut mettre fin au dit contrat sans avis ni pénalité ;

24-05-36

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil met fin à l'emploi de madame Nancy Chassé en date du 28 mai 2024.

ADOPTÉ

6) Période de questions

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 28 mai 2024**

7) Levée de la séance

24-05-37

II EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 19h47

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Ginette Roy
Secrétaire de la séance